

À la une

Aperçu de la réforme du droit des sûretés par l'ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021

note par Yannick BLANDIN

La réforme des sûretés procède à une refonte d'ensemble de la matière. Reste à déterminer si le nouveau dispositif permet d'en assurer pleinement la cohérence.



© Andrey Popov_AdobeStock

Actualité

Projet de loi Confiance : la CMP met fin à l'unicité du secret professionnel de l'avocat

focus

La qualité de l'avocat et de la justice, un enjeu européen

focus

Technique

La vérification de comptabilité de l'avocat relevant des bénéficiaires non commerciaux

par Hervé ZAPF

Jurisprudence

Chronique de jurisprudence en droit des biens

par Julien DUBARRY

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Thierry MONTÉLAN**

Avocat au barreau de Paris, UGGC Avocats

- **Pierre-Michel LE CORRE**

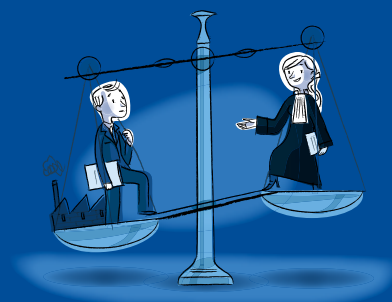
Professeur à l'université Côte d'Azur

COORDINATION

- **Emmanuelle LE CORRE-BROLY**

AVEC LA PARTICIPATION DE

Geoffroy BERTHELOT, Christophe BIDAN, Diane BOUSTANI-AUFAN, Sarah FARHI, Benjamin FERRARI, Christine GAILHBAUD, Giulio Cesare GIORGINI et Karl LAFAURIE



Avocat et secrets

➤ **SAMEDI 11 DÉCEMBRE 2021**
9H-17H / Hôtel nhow (MARSEILLE)

Formation sous la direction scientifique de **Philippe VOULAND** et **François SAINT-PIERRE**, avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale

PROGRAMME

8H30 Accueil des participants

9H00 **LE SECRET, LE CLIENT ET L'AVOCAT**

- Quels droits, quelles obligations pour les deux parties ?
- Comment gérer cette relation ?

Frédérique PONS, avocate à Paris

9H50 **LE SECRET DE L'ENQUÊTE, LE SECRET DE L'INSTRUCTION**

Quel positionnement pour l'avocat, avec :

- les magistrats ?
- les confrères et consœurs ?
- la presse ?

Bruno REBSTOCK, avocat à Aix-en-Provence

Pause

11H30 **LE SECRET DE L'AVOCAT, OPPOSABLE À QUI ?**

- Quand ?
- Comment ?
- Les écoutes téléphoniques

Farah SAFI, professeure agrégée de droit privé à l'université Clermont Auvergne, directrice de l'IEJ de Clermont-Ferrand

12H20 Questions-réponses et discussion

13H00 Déjeuner à l'Hôtel nhow Marseille

14H15 **PERQUISITIONS ET SAISIES DANS LE CABINET D'AVOCAT**

- Réflexes
- Précautions avant, pendant et après

Vincent NIORÉ, vice-bâtonnier du barreau de Paris

15H25 **L'AVOCAT À L'ÈRE DE LA SURVEILLANCE GLOBALE**

- Nouvelles technologies
- Nouvelles pratiques

Maître EOLAS, avocat à Paris

16H15 Questions-réponses et discussion

17H00 Fin des travaux



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité :

benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2021

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 525,82 € TTC

Recueils + table seuls : 505,40 € TTC

Journal, recueil + table : 699,39 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 589 €

Journal, recueil + table : 795 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits aux Pays-Bas (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 208 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas de page et espaces compris). Nous vous remercions par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes ainsi que vos titres ou fonctions professionnels. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

La *Gazette du Palais* se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2021, n° 257k3, p. 27

Un encart « Adjudications immobilières »
est joint à ce numéro.

Actualité

- **Projet de loi Confiance : la CMP met fin à l'unicité du secret professionnel de l'avocat** 5
- **Conformité fiscale, conciliation et honoraires : le secret professionnel (encore) malmené** 6
- **La qualité de l'avocat et de la justice, un enjeu européen** 7
- **La mission Guigou émet 40 propositions pour renforcer la présomption d'innocence** 10
- **« Nous avons besoin d'une redéfinition de la médiation » entretien avec Romain CARAYOL** 12

Doctrine

- **Aperçu de la réforme du droit des sûretés par l'ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021**
note par Yannick BLANDIN sous Ord. n° 2021-1192, 15 sept. 2021 14
- **L'efficacité d'un rapport de situation dans la mise en place d'une mesure de protection juridique**
étude par Christian GAMALEU KAMENI 19

Technique

- **La vérification de comptabilité de l'avocat relevant des bénéficiaires non commerciaux**
par Hervé ZAPP 22

Jurisprudence

- **La vocation générale de la compétence fondée sur l'article 14 du Code civil**
note par Antoine MARS sous Cass. 1^{re} civ., 15 sept. 2021 25
- **Chronique de jurisprudence en droit des biens**
par Julien DUBARRY 28
- **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 38
- **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 43
- **Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme**
par Catherine BERLAUD 46

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 47

Sous la responsabilité scientifique de
Thierry MONTÉLAN et Pierre-Michel LE CORRE

Sous la coordination de
Emmanuelle LE CORRE-BROLY